

## Formation préparatoire à l'examen AIPR - Encadrant

Ref. **SEC-IPR 05-2**  
Durée : 1.0 jour(s) / 7.0 heures

Formez-vous à la réglementation DT-DICT afin d'obtenir l'AIPR

### Pré-requis :

Maitrise orale et écrite de la langue Française.

Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.  
Se munir OBLIGATOIREMENT d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen de fin de session.

### Personnes concernées :

Personnel chargé d'encadrer les chantiers de travaux :

- Conducteur de travaux
- Chef de chantier
- Agent de maîtrise d'ouvrage

### Objectifs :

Citer la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux,  
Manipuler le Guide technique Travaux,  
Identifier les risques métier,  
Adapter les méthodes de travail,  
Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

### Programme :

- Connaître et comprendre le guichet unique.
- Les acteurs : responsable de projet, le maître d'ouvrage, le maître d'œuvres...
- Le repérage et les affleurants...
- Le déroulement d'un chantier, les règles à suivre
- Les endommagements des réseaux, comment se comporter ?
- La règle des 4 A
- Les documents Cerfa

Tous les points abordés lors de la formation sont agrémentés de questions issues de la totalité des QCM de l'examen final encadrant.

### Démarche pédagogique :

Présentation théorique de la réglementation avec une mise en application immédiate sous la forme de courts QCM ou de cas pratique simples.

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.

### Evaluation et validation :

---

QCM de validation via un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE sur Internet.

Le QCM se compose de 40 questions.

Aucune question n'est éliminatoire.

Chaque question ne comporte qu'une réponse.

Une partie des questions sont prioritaires (10 % des questions environ) dont les réponses sont soumises à un barème spécifique.

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.

Le barème des points est le suivant :

Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point

Mauvaise réponse : -1 point

Mauvaise réponse à une question prioritaire : -5 points

Bonne réponse : +2 points



**Le + :**

Bureau Veritas dispose de centre de formation répartis sur tout le territoire, ce qui vous permettra de trouver un centre proche de chez vous.